

Garantie Limitée Lenovo

L505-0010-02 08/2011

La Garantie Limitée Lenovo comprend les chapitres suivants :

Chapitre 1 – Dispositions générales

Chapitre 2 – Dispositions nationales particulières

Chapitre 3 – Informations relatives au service prévu par la garantie

Les dispositions du **second chapitre** remplacent ou modifient les dispositions du **premier chapitre** tel que spécifié pour chaque pays.

Chapitre 1 – Dispositions générales

La Garantie Limitée Lenovo s'applique uniquement aux produits matériels Lenovo que vous avez achetés pour votre propre usage et non pour la revente.

La présente Garantie Limitée Lenovo est disponible en d'autres langues à l'adresse www.lenovo.com/warranty.

Etendue de la présente Garantie

Lenovo garantit que chaque produit matériel Lenovo que vous achetez est exempt de défaut matériel ou de fabrication, en utilisation normale, pendant la période de garantie. La période de garantie du produit débute à la date d'achat indiquée sur le reçu ou sur la facture, sauf mention différente de Lenovo. La période de garantie et le type de service prévu par la garantie s'appliquent à votre produit sont définis dans le « **Chapitre 3 – Informations relatives au service prévu par la garantie** » ci-dessous. La présente garantie s'applique uniquement aux produits commercialisés dans le pays ou la région d'achat.

CETTE GARANTIE EST VOTRE SEULE GARANTIE. ELLE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, ET DE FAÇON NON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE D'APTITUDE A L'EXECUTION D'UN TRAVAIL DONNE. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE. LA PORTEE DE CES GARANTIES ET LEUR DUREE SERONT ALORS CELLES REQUISES PAR LA LOI ET LEUR DUREE SERA LIMITEE A LA PERIODE DE GARANTIE. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS DE DUREE DES GARANTIES IMPLICITES, AUQUEL CAS, LA LIMITATION DE DUREE CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE.

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie

Si le produit ne fonctionne pas tel que le prévoit la garantie, pendant la période de garantie, prenez contact avec Lenovo ou un Prestataire de services agréé Lenovo pour obtenir le service prévu par la garantie. La liste des Prestataires de services agréés et de leurs numéros de téléphone est disponible à l'adresse www.lenovo.com/support/phone.

Le service prévu par la garantie peut ne pas être disponible sur tous les sites et peut différer d'un site à un autre. Des frais peuvent être appliqués hors d'une zone de service normale d'un Prestataire de services. Contactez un Prestataire de services local pour obtenir des informations spécifiques à votre site.

Responsabilités du client dans le cadre du service prévu par la Garantie

Avant que le service prévu par la garantie puisse être fourni, vous devez :

- suivre les procédures de demande de service indiquées par le Prestataire de services ;
- sauvegarder ou sécuriser tous les logiciels et toutes les données contenus dans le produit ;
- fournir au Prestataire de services toutes les clés et tous les mots de passe système ;
- fournir au Prestataire de services un accès suffisant, libre et sécurisé à vos installations, afin de lui permettre d'effectuer le service ;
- supprimer toutes les données, y compris les informations confidentielles et les informations personnelles du produit ou, si vous ne pouvez pas supprimer de telles informations, les modifier afin d'en empêcher l'accès par un tiers ou les modifier de façon à ce qu'elles ne constituent plus des données personnelles en vertu de la loi applicable. Le Prestataire de services ne sera tenu responsable d'aucune perte ou divulgation des données, y compris des informations confidentielles ou des informations personnelles, contenues dans un produit retourné ou accédé dans le cadre du service prévu par la garantie ;
- retirer tous les dispositifs et toutes les pièces, options, modifications et adjonctions, qui ne sont pas couverts par la garantie ;
- vérifier que le produit ou la pièce n'est soumis à aucune restriction légale qui en empêche le remplacement ; et
- obtenir du propriétaire une autorisation permettant au Prestataire de services d'intervenir sur un produit ou une pièce dont vous n'êtes pas propriétaire.

Résolution d'incidents par votre Prestataire de services

Lors d'une demande d'assistance à un Prestataire de services, vous devez suivre les procédures d'identification et de résolution d'incident spécifiées.

Le Prestataire de services va tenter de diagnostiquer et de résoudre votre problème au téléphone, par courrier électronique ou via une assistance à distance. Le Prestataire de services peut vous demander de télécharger et d'installer des mises à jour logicielles spécifiques.

Certains incidents peuvent être résolus à l'aide d'une pièce de remplacement que vous installez vous-même, appelée « unité remplaçable par l'utilisateur » ou « CRU ». Si tel est votre cas, le Prestataire de services vous envoie la CRU afin que vous l'installiez.

Si votre problème ne peut pas être résolu par téléphone ou à distance, à l'aide de l'application de mises à jour de logiciels ou de l'installation d'une CRU, le Prestataire de services organisera une intervention conforme au type de service de garantie indiqué pour le produit, dans le « **Chapitre 3 – Informations relatives au service prévu par la garantie** » ci-dessous.

Si le Prestataire de services détermine qu'il n'est pas en mesure de réparer le produit, il le remplacera par un produit dont les fonctionnalités seront au moins équivalentes.

Si le Prestataire de services détermine qu'il ne peut ni réparer ni remplacer le produit, votre seul recours au titre de la Garantie Limitée Lenovo sera de renvoyer le produit au site d'achat ou à Lenovo pour un remboursement équivalent au prix d'achat.

Remplacement des produits et des pièces

Lorsque le service de garantie implique le remplacement d'un produit ou d'une pièce, le produit ou la pièce remplacé(e) devient la propriété de Lenovo et le produit ou la pièce de remplacement devient votre propriété. Seuls les produits ou les pièces Lenovo non modifiés peuvent être remplacés. Le produit ou la pièce de remplacement peut ne pas être neuf/neuve, mais il/elle sera en bon état de marche et ses fonctions seront au moins équivalentes à celles du produit ou de la pièce d'origine. Le produit ou la pièce de remplacement sera garanti(e) en tenant compte de la période de garantie restante pour le produit d'origine.

Utilisation des informations de contact personnelles

Si vous bénéficiez d'une intervention dans le cadre de la présente garantie, vous autorisez Lenovo à enregistrer, utiliser et traiter les informations sur le service fourni sous garantie ainsi que vos informations de contact, comprenant le nom, les numéros de téléphone, l'adresse postale et électronique. Lenovo est autorisée à utiliser ces informations pour fournir le service au titre de la présente garantie. Nous pouvons être amenés à vous contacter pour savoir si vous êtes satisfait de notre service de garantie ou pour vous communiquer les rappels de produit ou des questions de sécurité. A ces fins, vous autorisez Lenovo à transférer vos informations dans n'importe quel pays où elle intervient et vous autorisez Lenovo à fournir ces informations à des entités agissant pour son compte. Nous pouvons également avoir à les communiquer dans le cadre d'obligations légales. Les règles de confidentialité Lenovo sont disponibles à l'adresse www.lenovo.com/.

Exclusions de la garantie

Cette garantie ne couvre pas :

- le fonctionnement ininterrompu ou sans erreur d'un produit ;
- la perte ou la détérioration des données par un produit ;
- les logiciels, qu'ils soient fournis avec le produit ou installés ultérieurement ;
- les pannes ou les détériorations résultant d'une utilisation incorrecte, d'un mauvais traitement, d'un accident, d'une modification, d'une exploitation dans un environnement physique ou opérationnel inadapté, de catastrophes naturelles, de surtensions ou d'une maintenance inappropriée par vous-même, ou d'une utilisation qui n'est pas conforme à la documentation qui accompagne le produit ;
- tout dommage occasionné par un prestataire de services non agréé ;
- tout incident ou dommage causé par tout produit tiers, y compris les produits que Lenovo peut fournir avec ou intégrer à un produit Lenovo à votre demande ;
- tout support technique ou tout support d'une autre nature, telle que l'assistance sous forme de questions relatives à l'utilisation, à la configuration et à l'installation du produit ; et
- les produits ou les pièces qui comportent une étiquette d'identification modifiée ou desquels l'étiquette d'identification a été retirée.

Limitation de responsabilité

Lenovo est responsable des dommages subis par votre produit ou de la perte de celui-ci uniquement lorsqu'il se trouve en la possession du Prestataire de services ou en transit, dans les cas où le Prestataire de services est responsable du transport.

Ni Lenovo ni le Prestataire de services ne seront tenus responsables de la perte ou de la divulgation des données, y compris des informations confidentielles ou des informations personnelles, contenues dans un produit.

NONOBTANT L'ECHEC DE L'OBJECTIF ESSENTIEL D'UN QUELCONQUE REMEDE AUX TERMES DES PRESENTES, LENOVO, SES FILIALES, SES FOURNISSEURS, REVENDEURS, OU PRESTATAIRES DE SERVICES NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DE CE QUI SUIV, MEME S'ILS ONT ETE AVISES DE CETTE EVENTUALITE ET CELA QUE LA RECLAMATION SE FONDE SUR UN CONTRAT, LA GARANTIE, UNE NEGLIGENCE, UNE RESPONSABILITE SANS FAUTE OU TOUTE AUTRE THEORIE : 1) LES RECLAMATIONS FORMEES PAR DES TIERS CONTRE VOUS POUR DOMMAGES-INTERETS : 2) LES PERTES, LES DOMMAGES-INTERETS OU LA DIVULGATION DE VOS DONNEES ; 3) LES DOMMAGES-INTERETS SPECIAUX, ACCESSOIRES, PUNITIFS, INDIRECTS OU IMMATERIELS, Y COMPRIS, NOTAMMENT, LES PERTES DE PROFIT, DE REVENU, DE FONDS COMMERCIAL OU DES EPARGNES ANTICIPEES. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE TOTALE DE LENOVO, SES FILIALES, FOURNISSEURS, REVENDEURS OU PRESTATAIRES DE SERVICES POUR DOMMAGES-INTERETS QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE NE POURRA DEPASSER LE MONTANT DES DOMMAGES DIRECTS REELLEMENT SUBIS, NI LE MONTANT PAYE POUR LE PRODUIT.

LES LIMITATIONS QUI PRECEDENT NE S'APPLIQUENT PAS AUX DOMMAGES CORPORELS (INCLUANT LE DECES) NI AUX DOMMAGES AUX BIENS MATERIELS, MOBILIERIS OU IMMOBILIERIS, POUR LESQUELS LENOVO EST LEGALEMENT RESPONSABLE.

CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE PREJUDICES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, AUQUEL CAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION QUI PRECEDE NE VOUS SERA PAS APPLICABLE.

Autres droits

LA PRESENTE GARANTIE VOUS CONFERE DES DROITS SPECIFIQUES. IL EST POSSIBLE QUE VOUS DETENIEZ D'AUTRES DROITS, DONT LA NATURE VARIE SELON LA LEGISLATION QUI VOUS EST APPLICABLE. VOUS POUVEZ EGALEMENT DISPOSER D'AUTRES DROITS CONFORMEMENT A UN ACCORD ECRIT AVEC LENOVO. AUCUN ELEMENT DE LA PRESENTE GARANTIE N'AFECTE LES DROITS LEGAUX, Y COMPRIS LES DROITS DES CONSOMMATEURS DANS LE CADRE DES LOIS ET REGLEMENTATIONS QUI REGISSENT LA VENTE DE BIENS DE CONSOMMATION ET QUI NE PEUVENT ETRE NI SUPPRIMEES NI LIMITEES PAR CONTRAT.

Chapitre 2 – Dispositions nationales particulières

Australie

« Lenovo » désigne Lenovo (Australie et Nouvelle Zélande) Pty Limited ABN 70 112 394 411. Adresse : Level 10, North Tower, 1-5 Railway Street, Chatswood, NSW, 2067. Téléphone : +61 2 8003 8200. Courrier électronique : lensyd_au@lenovo.com.

Le paragraphe suivant remplace le même paragraphe du premier chapitre :

Etendue de cette Garantie :

Lenovo garantit que chaque produit matériel que vous achetez est exempt de défaut matériel ou de fabrication, en utilisation et conditions normales, pendant la période de garantie. Si le produit est défaillant en raison d'un défaut couvert par la garantie et détecté pendant la période de garantie, Lenovo vous offre un recours au titre de la présente Garantie. La période de garantie du produit débute à la date de l'achat spécifiée sur le reçu ou sur la facture, sauf mention différente écrite de Lenovo. La période de garantie et le type de service prévu par la garantie s'appliquant à votre produit sont stipulés dans le « **Chapitre 3 - Informations relatives au service prévu par la garantie** ».

LES AVANTAGES AU TITRE DE LA PRESENTE GARANTIE COMPLETENT VOS DROITS ET RECOURS EN VERTU DE LA LOI, Y COMPRIS CEUX PREVUS PAR LA LOI AUSTRALIENNE DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS.

Le paragraphe suivant remplace le même paragraphe du premier chapitre :

Remplacement des produits et des pièces :

Lorsque le service de garantie implique le remplacement d'un produit ou d'une pièce, le produit ou la pièce remplacé(e) devient la propriété de Lenovo et le produit ou la pièce de remplacement devient votre propriété. Seuls les produits ou les pièces Lenovo non modifié(s) peuvent être remplacé(s). Le produit ou la pièce de remplacement peut ne pas être neuf/neuve, mais il/elle sera en bon état de marche et ses fonctions seront au moins équivalentes à celles du produit ou de la pièce d'origine. Le produit ou la pièce de remplacement sera garanti(e) en tenant compte de la période de garantie restante pour le produit d'origine. Les produits et les pièces retourné(s) dans le cadre d'une réparation peuvent être remplacé(s) par des produits ou des pièces réusiné(s) équivalent(s) au lieu d'être réparé(s). Les pièces réusinées peuvent être utilisées pour réparer le produit et la réparation du produit peut entraîner une perte de données, si le produit contient des données générées par l'utilisateur.

Le paragraphe suivant complète le même paragraphe du premier chapitre :

Utilisation des informations de contact personnelles :

Lenovo ne sera pas en mesure de fournir le service prévu par la présente garantie si vous refusez de fournir vos informations ou si vous ne souhaitez pas que nous transférons vos informations à nos agents ou prestataires. Vous avez le droit d'accéder à vos informations de contact personnelles et de demander la correction de toute erreur présente dans celles-ci en vertu du Privacy Act 1988 ; pour cela, contactez Lenovo.

Le paragraphe suivant remplace le même paragraphe du premier chapitre :

Limitation de responsabilité :

Lenovo est responsable des dommages subis par votre produit ou de la perte de celui-ci uniquement lorsqu'il se trouve en la possession du Prestataire de services ou en transit, dans les cas où le Prestataire de services est responsable du transport.

Ni Lenovo ni le Prestataire de services ne seront tenus responsables de la perte ou de la divulgation des données, y compris des informations confidentielles ou des informations personnelles, contenues dans un produit.

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI ET NONOBTANT L'ECHEC DE L'OBJECTIF SOUHAITE D'UN QUELCONQUE RECOURS AUX TERMES DES PRESENTES, LENOVO, SES FILIALES, SES FOURNISSEURS, REVENDEURS, OU PRESTATAIRES DE SERVICES NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DE CE QUI SUIV, MEME S'ILS ONT ETE AVISES DE CETTE EVENTUALITE ET CELA QUE LA RECLAMATION SE FONDE SUR LE CONTRAT, LA GARANTIE, UNE NEGLIGENCE, UNE RESPONSABILITE SANS FAUTE OU TOUTE AUTRE THEORIE : 1) LES RECLAMATIONS FORMEES PAR DES TIERS CONTRE VOUS POUR DOMMAGES-INTERETS ; 2) LES PERTES, LES DOMMAGES-INTERETS OU LA DIVULGATION DE VOS DONNEES ; 3) LES DOMMAGES-INTERETS SPECIAUX, ACCESSOIRES, PUNITIFS, INDIRECTS OU IMMATERIELS, Y COMPRIS, NOTAMMENT, LES PERTES DE PROFIT, DE REVENU, DE FONDS COMMERCIAL OU DES EPARGNES ANTICIPÉES. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE TOTALE DE LENOVO, SES FILIALES, FOURNISSEURS, REVENDEURS OU PRESTATAIRES DE SERVICES POUR DOMMAGES-INTERETS QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE NE POURRA DEPASSER LE MONTANT DES DOMMAGES DIRECTS REELLEMENT SUBIS, NI LE MONTANT PAYE POUR LE PRODUIT.

LES LIMITATIONS QUI PRECEDENT NE S'APPLIQUENT PAS AUX DOMMAGES CORPORELS (INCLUANT LE DECES) NI AUX DOMMAGES AUX BIENS MATERIELS, MOBILIERIS OU IMMOBILIERIS, POUR LESQUELS LENOVO EST LEGALEMENT RESPONSABLE.

Le paragraphe suivant remplace le même paragraphe du premier chapitre :

Autres droits :

LA PRESENTE GARANTIE VOUS CONFERE DES DROITS SPECIFIQUES. VOUS DISPOSEZ EGALEMENT D'AUTRES DROITS, Y COMPRIS DES DROITS GARANTIS PAR LA LOI AUSTRALIENNE DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS. LA PRESENTE GARANTIE NE PORTE ATTEINTE A AUCUN DROIT STATUTAIRE OU DROIT GARANTI PAR DES LOIS, Y COMPRIS LES DROITS AUXQUELS VOUS NE POUVEZ PAS RENONCER OU LES DROITS LIMITES PAR LE CONTRAT.

Par exemple, nos produits sont couverts par des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la loi australienne de protection des consommateurs. Vous avez droit à un remplacement ou à un remboursement en cas de défaillance majeure, et à une réparation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous êtes également en droit de faire réparer ou remplacer les produits s'ils n'ont pas une qualité acceptable et si ce défaut n'est pas considéré comme un défaut majeur.

Nouvelle-Zélande

Le paragraphe suivant complète le même paragraphe du premier chapitre :

Utilisation des informations personnelles :

Lenovo ne sera pas en mesure de fournir le service prévu par la présente garantie si vous refusez de fournir vos informations ou si vous ne souhaitez pas que nous transférons vos informations à nos agents ou prestataires. Vous avez le droit d'accéder à vos informations de contact personnelles et de demander la correction de toute erreur présente dans celles-ci en vertu du Privacy Act 1993 ; pour cela, contactez Lenovo (Australie et Nouvelle Zélande) Pty Limited ABN 70 112 394 411. Adresse : Level 10, North Tower, 1-5 Railway Street, Chatswood, NSW, 2067. Téléphone : 61 2 8003 8200. Courrier électronique : lensyd_au@lenovo.com.

Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Népal, Philippines, Vietnam et Sri Lanka

Le paragraphe suivant est ajouté au premier chapitre :

Règlement des conflits

Les litiges découlant ou liés à la présente garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Singapour. La présente garantie est régie, interprétée et mise en œuvre conformément à la législation de Singapour, quels que soient les conflits de lois. Si vous achetez le produit en **Inde**, les conflits

liés à la présente garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Bangalore, Inde. L'arbitrage à Singapour doit être effectué selon les règles d'arbitrage du Centre d'Arbitrage International de Singapour (« Règles SIAC ») en vigueur à ce moment-là. L'arbitrage en Inde doit être effectué conformément à la législation indienne alors en vigueur. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. La sentence arbitrale sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi. La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue dans le cadre des dits débats.

Espace économique européen (EEE)

Le paragraphe suivant est ajouté au premier chapitre :

Les clients de l'EEE peuvent contacter Lenovo à l'adresse suivante : EMEA Service Organisation, Lenovo (International) B.V., Floor 2, Einsteinova 21, 851 01, Bratislava, Slovaquie. Le service prévu par la présente garantie pour les produits matériels Lenovo achetés dans les pays de l'EEE peut être obtenu dans tout pays de l'EEE où le produit a été annoncé et commercialisé par Lenovo.

Russie

Le paragraphe suivant est ajouté au premier chapitre :

Durée de vie du produit

La durée de vie du produit est de quatre (4) ans à compter de la date d'achat.

Chapitre 3 – Informations relatives au service prévu par la garantie

Type de produit	Pays ou région d'acquisition	Période de garantie	Type de service prévu par la garantie

Si nécessaire, le Prestataire de services fournit un service de réparation ou de remplacement en fonction du type de service de garantie spécifié pour votre produit et le service disponible. La planification de l'intervention sera fonction de l'heure de votre appel, de la disponibilité des pièces et d'autres facteurs.

Types de services prévus par la garantie

1. Service d'unité remplaçable par l'utilisateur (« CRU »)

Le Prestataire de services vous envoie les CRU à ses frais afin que vous les installiez. Les informations sur les CRU et les instructions de remplacement sont fournies avec le produit et sont disponibles auprès de Lenovo à tout moment sur simple demande. Les CRU que vous installez facilement par vous-même sont appelées « CRU en libre service ». Les « CRU optionnelles » sont des CRU qui nécessitent certaines compétences techniques et un outillage approprié. L'installation des CRU en libre service est sous votre responsabilité. Vous pouvez demander qu'un Prestataire de services installe des CRU optionnelles, dans le cadre de l'un des autres types de service de garantie prévus pour votre produit. Une offre de service optionnelle peut être disponible à l'achat auprès d'un Prestataire de services ou de Lenovo au titre de laquelle les CRU en libre-service seront installées pour vous. Vous pouvez consulter la liste des unités CRU ainsi que leur désignation dans la publication accompagnant votre produit ou à l'adresse www.lenovo.com/CRUs. Les instructions de retour d'une CRU défectueuse, le cas échéant, seront fournies avec les instructions livrées avec la CRU de remplacement. Lorsque le retour de l'unité défectueuse est requis : 1) des instructions de retour, une étiquette de renvoi prépayée et un conteneur sont fournis avec la CRU de remplacement ; et 2) la CRU de remplacement peut vous être facturée si le Prestataire de Services ne reçoit pas la CRU défectueuse de votre part dans un délai de trente (30) jours à compter de votre réception de la CRU de remplacement.

2. Service sur site

Un Prestataire de services doit réparer ou remplacer le produit sur votre site. Vous devez mettre à disposition une zone de travail appropriée permettant le démontage et le remontage du produit. Certaines réparations doivent être effectuées au centre de maintenance. Dans ce cas, le Prestataire de services remettra le produit au service de maintenance à ses frais.

3. Service de collecte ou de dépôt

Votre produit sera réparé ou remplacé dans un centre de maintenance désigné, le transport étant organisé par le Prestataire de services à ses frais. Vous êtes tenu de débrancher le produit et de l'emballer dans le conteneur d'expédition qui vous sera fourni afin de le renvoyer au centre de maintenance désigné. Un transporteur collectera votre produit et le livrera au centre de maintenance désigné. Le centre de maintenance vous retournera le produit à ses frais.

4. Service d'expédition/retrait par le client

Avec le service d'expédition/retrait par le client, votre produit sera réparé ou échangé dans un centre de maintenance désigné, son envoi étant organisé par vous-même et les risques et les frais vous incombent. Une fois que le produit aura été réparé ou remplacé, il sera à votre disposition pour le retrait. En cas de non retrait du produit, le Prestataire de services peut être amené à disposer du produit de la manière qu'il estime la plus appropriée, sans aucune obligation à votre égard.

5. Service postal d'envoi par le client

Avec le service postal, votre produit sera réparé ou échangé dans un centre de maintenance désigné, son envoi étant organisé par vous-même et les risques et les frais vous incombent. Après la réparation ou l'échange, le produit vous sera renvoyé aux frais et risques de Lenovo, sauf indication contraire du Prestataire de services.

6. Service postal d'envoi/retour par le client

Avec le service d'envoi/retour par le client, votre produit sera réparé ou échangé dans un centre de maintenance désigné, son envoi étant organisé par vous-même et les risques et les frais vous incombant. Après la réparation ou l'échange, le produit sera mis à votre disposition pour que son retour soit organisé à vos risques et frais. Si vous n'organisez pas le retour du produit, le Prestataire de services peut être amené à disposer du produit de la manière qu'il estime la plus appropriée, sans aucune obligation à votre égard.

7. Service de remplacement du produit

Lenovo vous enverra un produit de remplacement à votre adresse. L'installation et la vérification de son fonctionnement relève de votre responsabilité. Le produit remplacé devient la propriété de Lenovo et le produit de remplacement, la vôtre. Vous devez emballer le produit défectueux dans le carton d'emballage qui contenait le produit de remplacement reçu, et retourner le colis à Lenovo. Les frais de ports (dans les deux sens) sont pris en charge par Lenovo. Si vous n'utilisez pas le carton d'emballage du produit de remplacement reçu pour retourner le produit, vous pourrez être tenu responsable d'éventuels dommages subis par le produit défectueux lors du transport. Le produit de remplacement peut vous être facturé si Lenovo ne reçoit pas le produit défectueux dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception du produit de remplacement.